

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 05 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le cinq mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gérard CAPBLANQUET, Maire.

Présents : AGBOTON Anicet, AMBROSI Sébastien, BONTE Maryse, CAPBLANQUET Gérard, COMPAN Franck, DOUSSIN Christophe, ROUANET Claudie (arrivée après le vote du PLU), TOURNIER Joël

Absentes excusées : DURANT Sandrine, GOSSET Aurélie

Date de la convocation : 29/02/2020

Secrétaire de séance : BONTE Maryse

Ordre du Jour :

- 1 – PLU : approbation définitive, dossier présenté par Adeline SERVAT, Paysages
- 2 – Approbation des comptes de gestion et administratif communal et assainissement 2019
- 3 – Affectation des résultats 2019
- 4 – Vote des budgets communal et assainissement 2020
- 5 – Informations diverses
- 6 – Questions diverses

1 – PLU : approbation définitive, dossier présenté par Adeline SERVAT, Paysages

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Adeline SERVAT, chargée d'études du cabinet PAYSAGES, qui présente à l'assemblée communale la version définitive du PLU.

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Après avoir pris en compte les réserves émises par le commissaire enquêteur,

Après avoir apporté aux réserves, remarques et observations des PPA, du public et aux recommandations du commissaire enquêteur les réponses telles que présentées et expliquées,

Après discussion et délibération,

Les conseillers municipaux approuvent le dossier de révision du PLU dans son intégralité, tel que présenté.

Délibération n°04-20

2 – Approbation des comptes de gestion et administratif communal et assainissement 2019 :

*Comptes administratifs :

Monsieur le Maire quitte momentanément la séance après avoir donné la parole à Monsieur Christophe DOUSSIN, maire-adjoint, qui présente à l'assemblée délibérante l'état des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisé durant l'année 2019.

Les résultats sont les suivants :

*Assainissement :

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
0	691.67	0	28500.00		32789.85		28392.94

Résultat de l'exercice :

Excédent		Déficit		Excédent		Déficit	
27 808.33						4396.91	

Résultat de clôture :

Résultat 2018

250.00		29 502.45	
--------	--	-----------	--

Résultat 2019

27 558.33		25 105.54	
-----------	--	-----------	--

Résultat de clôture 2019 : 27 558.33 + 25 105.54 = **52 663.87**

*Communal :

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
566 536	225 617.41	566 536	286 106.09	470 511	104 841.89	470 511	153 011.47

Résultat de l'exercice :

Déficit		Excédent		Déficit		Excédent	
		60 488.68				48 169.58	

Résultat de clôture :

Résultat 2018

300 463.14		125468.80	
------------	--	-----------	--

Résultat 2019

360 951.82		77 299.22	
------------	--	-----------	--

Résultat de clôture : 360 951.82 – 77 299.22 = **283 652.60**

Délibérations n°05 et 06-20

*Compte de gestion :

Monsieur le Maire réintègre la séance et indique à l'ensemble des conseillers municipaux la corrélation entre les comptes administratifs, établis par la commune, et les comptes de gestion, établis par le trésorier principal : aucune différence n'étant relevée, les comptes de gestion 2019 communal et assainissement sont approuvés par l'ensemble des conseillers.

Délibérations n°

3 – Affectation des résultats 2019 :

*Assainissement :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	27 808.33
- Un déficit reporté de	<u>250.00</u>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	27 558.33

- Un excédent d'investissement de	25 105.54
- Un déficit des restes à réaliser	<u>0.00</u>
Soit un besoin de financement de	25 105.54

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2019 excédent	27 558.33
- Résultat d'investissement reporté (001)	25 105.54

Délibération n°08-20

*Communal :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	60 488.68
- Un excédent reporté de	<u>300 463.14</u>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	360 951.82

- Un déficit d'investissement de	77 299.22
- Un déficit des restes à réaliser	<u>0.00</u>
Soit un besoin de financement de	77 299.22

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2019 excédent	360 951.82
- Affectation complémentaire en réserve (1068)	77 299.22
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	283 652.60
- Résultat d'investissement reporté (001)	77 299.22

Délibération n°07-20

4 – Vote des budgets communal et assainissement 2020 :

**Vote des taux des taxes directes locales 2020*

Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux l'état de notification des taux d'imposition de 2020 pour les deux taxes directes locales et rappelle les taux appliqués en 2019, soit :

- Taxe d'habitation : 13.85 %
- Taxe foncière sur le bâti : 15.34 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 66.12 %

Monsieur le Maire signale que, du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, la taxe d'habitation est supprimée.

Après discussion, les conseillers municipaux décident de maintenir les taux des taxes locales directes pour l'année 2020, à savoir :

- taxe foncière sur le bâti : 15.34 %
- taxe foncière sur le non bâti : 66.12 %.

Le produit attendu pour l'année 2020 est de 59 330 €.

Délibération n°11-20

**Budget communal*

Les conseillers municipaux établissent définitivement les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2020, à savoir :

*** en fonctionnement :**

- Dépenses :

Charges à caractère général	82 424
Charges de personnel	62 420
Autres charges de gestion courante	104 175
Atténuation de produits	44 000
Charges financières	2 600
Charges exceptionnelles	1 000
Dépenses imprévues	7 897
Virement à la section investissement	<u>240 596</u>
Total	545 112

- Recettes :

Atténuations de charges	9 000
Produits des services	210
Impôts et taxes	129 000
Dotations et Participations	106 750
Autres produits de gestion courante	16 500
Produits exceptionnels	0
Résultat reporté 2019	<u>283 652</u>
Total	545 112

***en investissement :**

- Dépenses :

Déficit reporté	77 300
Immobilisations incorporelles	8 000
Immobilisations corporelles	316 200
Remboursement emprunts	26 500
Dépôts et cautionnements versés	4 000
Autres immobilisations financières	10 056
Dépenses imprévues	8 840
Total	450 896

- Recettes :

Emprunts	120 000
Dotations fonds réserves	9 000
Dépôts et caution reçus	4 000
Affectation du résultat (1068)	77 300
Virement de la section de fonctionnement	<u>240 596</u>
Total	450 896

Le total général du budget 2020 s'élève à **996 008 €**.

Après discussion, les conseillers municipaux décident d'adopter le budget principal 2020 tel que présenté ci-dessus.

Délibération n°09-20

**Budget assainissement*

***En fonctionnement :**

- Dépenses :

Charges à caractère général	500
Charges financières	720
Virement à section investissement	<u>27 338</u>
Total	28 558

-Recettes :

Prestations services	1 000
Résultat reporté 2019	<u>27 558</u>
Total	28 558

En investissement :

- Dépenses :

Emprunts (remboursement)	<u>120 000</u>
Total	120 000

-Recettes :

Subventions d'investissement	54 500
FCTVA	3 000
Emprunts et dettes	10 056
Virement de la section de fonctionnement	27 338
Résultat reporté	<u>25 106</u>
Total	120 000

Le total général du budget 2020 s'élève à **148 558 €**.

Après discussion, les conseillers municipaux décident d'adopter le budget annexe « assainissement » 2018 tel que présenté ci-dessus.

Délibération n°10-20

5 – Informations diverses :

Néant

6 – Questions diverses :

Néant

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,

La séance est levée à 22h30

Pour copie conforme